

Généralement de très petite taille, les exploitations agricoles martiniquaises sont peu ou insuffisamment équipées. Ce qui pénalise leur productivité et leur viabilité. Ainsi l'aide à la modernisation consiste à soutenir les agriculteurs ou groupements d'agriculteurs dans leur effort d'équipement des exploitations, en vue d'obtenir un tissu productif agricole consolidé.

OBJECTIFS

Accroître en quantité et en qualité les productions tournées vers le marché local
Prendre en compte les impacts de l'activité agricole sur le milieu naturel
Renouveler les infrastructures d'exploitation
Améliorer la productivité des exploitations

PUBLIC ELIGIBLE

- Agriculteurs
- Groupements d'agriculteurs
- Justifier de la capacité professionnelle agricole (CPA)
- Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE) constitués d'agriculteurs

INVESTISSEMENTS ELIGIBLES

- Bâtiments d'exploitation, de production, de stockage,
- Aménagements
- Equipements
- Matériel apicole et ruche
- Matériel informatique
- Plantation et replantation de cultures non annuelles

INTERVENTION

Le taux d'intervention publique est de 65% du montant des investissements éligibles
Il est porté à 85% dans le cadre des projets d'installation de jeunes agriculteurs

INGENIERIE UJAMAA

Les frais de montage et de suivi de votre dossier de demande de financement par UJAMAA CONSEIL peuvent vous être remboursés par le FEADER, dans la limite de 10% du coût éligible.

